

Un Conseiller agréé pour répondre aux besoins de chaque investisseur >>>

Conseils en Gestion de Patrimoine
Conseils en Investissements Financiers
Conseils en Opérations Bancaires et Crédits
Conseils en Opérations Immobilières
Conseils en Assurance-vie et Prévoyance
Conseils en Opérations de Défisicalisation
Stratégie de Préparation à la Retraite
Stratégie de Développement et de Pérennité



Signé Florence

N° 52 - Juin 2024



« Le corps d'un athlète et l'âme d'un sage,
voilà ce qu'il faut pour être heureux (...) »

Voltaire

Exclusivité >>>

Centraliser et alléger la gestion administrative avec Patrimoine SA, c'est possible. Une activité au service de nos clients patrimoniaux (épargne > à 500 K€) soucieux de bénéficier d'un savoir-faire qui allie écoute, discrétion, exigence et expertise.

**Secrétariat
privé** by
Patrimoine SA

Exemple de services proposés :
Gestion du courrier, Suivi des assurances, Suivi des comptes bancaires, Tenue d'un budget, Archivages et centralisation, Relations avec les organismes sociaux (retraites, rentes, reversions, mutuelle...), Assistance dans le suivi/gestion du personnel, Relations avec les administrations et Assistance à toutes les déclarations fiscales (IR, DBI, IFI, SCI, LMNP...) A domicile ou à notre bureau, nous pouvons vous apporter **des services pour une vie longue et paisible.**



Dans l'air du temps >>>

La France, syndrome d'une dépression sans fin

Le défaitisme et l'autodénigrement semblent être devenus les clefs de voute du pays. À la fin du mois de juillet, la France accueillera les Jeux Olympiques pour la première fois en un siècle. Plus de quatre milliards de personnes à travers toute la planète suivront cet événement qui valorisera de nombreux lieux, de la place de la Concorde à Tahiti en passant par le Champ de Mars et la rade de Marseille. En termes de notoriété, les Jeux olympiques et Paralympiques n'ont pas d'équivalent. Pourtant, loin de s'en réjouir, certains mettent en exergue leurs nuisances et leurs coûts quand d'autres considèrent que le pays

n'arrivera pas à les organiser correctement. Certes, ces craintes et ces critiques émanent, pour certaines d'entre elles, d'officines étrangères cherchant à nuire à l'image de la France. Pourtant, malgré la pandémie, l'ensemble des installations des Jeux seront prêtes pour le mois de juillet. Le village olympique à Saint Denis donnera naissance à un nouveau quartier. La cérémonie d'ouverture sur la Seine fortement décriée sera une première. La France qui est, il faut le rappeler, un pays touristique, bénéficiera ainsi, durant plusieurs années, d'importantes retombées.

Lexique boursier >>>

LES MAGNIFICENT SEVEN

Les "sept magnifiques" désignent les géants technologiques américains les plus puissants et influents. Cette liste n'est pas strictement définie et peut varier en fonction des critères utilisés (capitalisation boursière, influence dans l'industrie, etc.), mais elle regroupe aujourd'hui Apple, Microsoft, Amazon, Google (Alphabet), Facebook (Meta) et depuis peu Tesla et Nvidia. Ce terme est utilisé de manière informelle. En raison de la nature dynamique des marchés, les entreprises qui composent cette liste peuvent changer avec le temps.

Que faire de votre assurance-vie si vous êtes déçu du fonds € ?

Il y a à peine deux ans, le rendement moyen du fonds Euros était à 1,3%. En 2023, le taux est attendu à 2,5%. Certes, le taux augmente mais pour des compagnies d'assurance la hausse est très limitée. Certains contrats sont à la traîne, sauf ceux qui ont mis en place un système de bonus. Alors que faire si vous êtes déçu du rendement de votre fonds en Euros. Avant tout, comparez sur une période plus longue, à minima 3 ans. Le jugement ne peut pas se faire sur une seule année. Il faut se rappeler que le rendement 2023 n'est pas le seul

critère de la qualité du contrat. L'accès aux supports d'investissement (fonds actions diversifiés, fonds obligataires, pierre-papier) est un critère déterminant. Tout comme il faut regarder que cela reste un placement simple, pratique, accessible, en lien avec votre conseiller. **Indépendamment des critères ci-dessus, il y a un cas où vous préférerez garder votre contrat** : Si vous avez plus de 70 ans et votre priorité est la transmission. L'avantage successoral accordé étant plus important que la performance du

contrat si les versements ont été faits avant vos 70 ans. Mais si vous n'êtes pas dans ce cas, et que vous êtes mécontent de votre contrat, **vous pouvez envisager de le clôturer pour repartir sur de meilleures bases**, même si votre contrat n'a pas atteint son 8^{ième} anniversaire... Vous récupérerez vite les frais et impôt surtout avec un horizon de placement à 8 ans. **Patrimoine SA réalise gratuitement l'étude de vos contrats d'assurance-vie souscrits via votre banque.**



Actualité boursière >>>

La Française des Jeux poursuit son acquisition de la société suédoise Kindred, pour 2,6 milliards d'euros. Cette acquisition lui permettra de doubler la numérisation de ses activités et d'élargir sa présence internationale. Kindred, présent dans plusieurs marchés européens majeurs, possède les marques 32Red et Unibet. Cet achat stratégique est non seulement perçu comme une expansion de l'empreinte internationale de FDJ, mais aussi comme une optimisation de son portefeuille de produits, notamment dans le secteur florissant des jeux en ligne, des casinos en ligne, des paris sportifs, du bingo et du poker.

Coup de cœur >>>



Le Cours Eric Tabarly à Toulon porte les grandes ambitions d'enseignement, d'éducation et d'intégration des écoles **Espérance Banlieues** (17 écoles). Lutter contre le décrochage scolaire et le communautarisme en « Transmettant un enseignement de qualité et développer un sentiment d'appartenance à la France ». <https://courserictabarly.esperancebanlieues.org/>

Pour se développer et accueillir plus élèves, l'Ecole fait un appel aux dons : https://dons.fondationdefrance.org/FONDATION_REB/~mon-don? cv=1

Rendez-vous >>>



Impôt sur la Fortune Immobilière - IFI -

Créé par la loi de finances en 2018, l'IFI impose la détention des biens immobiliers (en direct, en indivision, en usufruit, en société, pierre papier) lorsque leur valeur nette dépasse 1,3 M€. Le nombre de redevables a augmenté de 25 % en 5 ans en partie par l'absence d'actualisation du seuil d'entrée dans l'impôt, resté inchangé depuis sa création ! Attention, le « Fisc » veut renforcer les dispositifs de contrôle et de détection de fraude tendant le contribuable à « sous-valoriser » des biens déclarés. Comme le rappelle Pierre Moscovici, Premier président de la Cour des comptes : « La bonne gestion de l'IFI est essentielle au civisme fiscal. Il est collecté efficacement par l'administration fiscale, mais les actions de contrôle doivent être renforcées et les risques de fraude mieux identifiés grâce à l'intelligence artificielle et à l'exploitation d'un nombre de plus en plus important de données ». A bon entendre...demandez nous conseil.

Le barème de l'IFI

Taux pour un patrimoine net taxable :

Entre 0 et 800.000 €	0 %
Entre 800.000 € et 1.300.000 €	0,5 %
Entre 1.300.000 € et 2.570.000 €	0,7 %
Entre 2.570.000 € et 5.000.000 €	1 %
Entre 5.000.000 € et 10.000.000 €	1,25 %
Au-delà de 10.000.000 €	1,5 %

NB : le seuil d'imposition à l'IFI correspond à un patrimoine net taxable de 1.300.000 €. Toutefois, lorsque vous êtes imposable à l'IFI, le calcul commence à 800.000 €.

Votre interlocuteur unique !

Bouches du Rhône : Eden Roc V, 45 rue de la Turbine, 13008 Marseille

Var : 37 rue du Docteur Marçon, 83150 BANDOL

www.patrimoinesa.fr - www.gestion.fr - info@patrimoinesa.fr - 04 91 71 24 14 - rejoignez-nous sur les réseaux sociaux :

